

**Arrêté n° 2021 – DEF - 064**

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION  
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE  
DES ASSISTANTS MATERNELS ET DES ASSISTANTS FAMILIAUX**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-9,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 421-1 à L 421-18 et R 421-1 à R 421-35 relatifs à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et à la Commission consultative paritaire départementale (CCPD),

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L 2111-2, L 2112-2 et L 2112-3,

Vu l'arrêté n° 2021-DEF-011 du 8 février 2021 fixant le nombre des membres de la CCPD à 8,

Vu l'arrêté n° 2021-DEF-0012 du 8 février 2021 portant organisation des opérations de vote pour les élections des représentants des assistants maternels et des assistants familiaux agréés au sein de la CCPD,

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 20 mai 2021,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Département de Saône-et-Loire,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux,

**ARRETE**

**Article 1** : La composition de la Commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et des assistants familiaux de Saône-et-Loire est fixée comme suit :

**A) Membres représentant le Département :**

Présidente de la CCPD : Madame Amelle DESCHAMPS, Vice-Présidente du Département chargée des familles, de la protection de l'enfance et des violences intrafamiliales.

Suppléante de Mme la Présidente : Madame Claude CANNET, Vice-Présidente du Département, chargée du maintien à domicile, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et des affaires sociales.

.....

Autres membres titulaires :

- le Médecin départemental de PMI,
- la Conseillère technique de PMI,
- la Cheffe du pôle accueil et développement de l'offre du service de l'aide sociale à l'enfance et aux familles.

Autres membres suppléants :

- la Cadre technique PMI du territoire d'action sociale de Chalon-sur-Saône – Louhans – Pierre de Bresse,
- la Cadre technique PMI du territoire d'action sociale de Mâcon - Paray le Monial,
- le Cadre technique PMI du territoire d'action sociale de Montceau – Le Creusot – Autun.

**B) Membres représentant les assistants maternels et les assistants familiaux agréés résidant dans le département :**

Membres titulaires :

- Mme Véronique PELLETIER – Assistante maternelle - 1 rue du Contour à Magnières  
71620 BEY
- Mme Mylène LENTO - Assistante familiale - Les Chapeys 71710 CHARMOY
- Mme Catherine TRAYON - Assistante familiale – 8 rue du 19 mars 1962 71260 VIRÉ
- Mme Agnès LHOTE – Assistante familiale - 27 bis rue du Sentier  
71300 MONTCEAU-LES-MINES

Membres suppléants :

- Mme Catherine PETIT- Assistante familiale - 270 rue de la Gaubarde  
71430 SAINT-VINCENT-BRAGNY
- Mme Maria DE JESUS – Assistante familiale - 10 bis rue de Wendel  
71200 LE CREUSOT
- Mme Patricia COGNARD -Assistante familiale - Le Crot  
71130 NEUVY-GRANDCHAMP
- Mme Myriam CHAMBARD – Assistante familiale - 2007 route du Bois de Loyse  
71570 LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY

.....

**Article 2 :** l'arrêté 2020-DEF-005 du 30 janvier 2020 portant modification de la composition de la Commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et des assistants familiaux est abrogé.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe aux solidarités et Madame la Directrice de l'enfance et des familles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs, affiché dans les lieux mentionnés en annexe 1 et notifiés aux intéressés.

Fait à Mâcon, le **10 AOUT 2021**

Le Président,



ccy  
André ACCARY

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit auprès du Président du Département pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), pour un recours contentieux.

\*\*\*\*\*

### ANNEXE 1 – liste des lieux d'affichage

- Hôtel du Département - Rue de Lingendes – 71026 MACON CEDEX 9
- Direction de l'enfance et des Familles – Département de Saône-et-Loire– Espace Duhesme  
18, rue de Flacé – 71026 MACON CEDEX 9
- Site internet du Département : [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr)
- Maison départementale des solidarités – Chalon/Ouest – 1 av. G. Pompidou – 71100  
CHALON-sur-SAONE
- Maison départementale des solidarités – Chalon/Est – 52 rue Pierre Deliry – 71100  
CHALON-sur-SAONE
- Maison départementale des solidarités – 6 rue des Halles – 71150 CHAGNY
- Maison départementale des solidarités – 21 rue de l'Ermitage – 71240 SENNECEY-LE-  
GRAND
- Maison départementale des solidarités – 23 bis rue des Bordes – 71500 LOUHANS
- Maison départementale des solidarités – Av. de la Gare – 71270 PIERRE DE BRESSE
- Maison départementale des solidarités – 268 rue des Epinoches – 71026 MACON
- Maison départementale des solidarités – Place du Marché – 71250 CLUNY
- Maison départementale des solidarités – 24 rue Jean Jaurès – 71700 TOURNUS
- Maison départementale des solidarités – 8 rue François Mitterrand – 71300 MONTCEAU-  
LES-MINES
- Maison départementale des solidarités – 2 av. de Verdun – 71200 LE CREUSOT
- Maison départementale des solidarités – 4 rue de Parpas – 71400 AUTUN
- Maison départementale des solidarités – 2 rue de la Poste – 71600 PARAY-LE-MONIAL
- Maison départementale des solidarités – 13 av. Joanny Furtin – 71120 CHAROLLES
- Maison départementale des solidarités – 4 rue E. Maurette – 71170 CHAUFFAILLES
- Maison départementale des solidarités – Place de l'Hôtel de Ville - 71800 LA CLAYETTE
- Maison départementale des solidarités – 8 rue Précý – 71110 MARCIGNY
- Maison départementale des solidarités – 15 rue Jean Bouveri – 71130 GUEUGNON
- Maison départementale des solidarités – 7 rue Sénateur Turlier – 71140 BOURBON-  
LANCY